

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 759

présenté par

M. Richard, M. Benoit, M. de Courson, M. Degallaix, M. Folliot, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer,
M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Reynier, M. Rochebloine,
M. Sauvadet, M. Tuaiva, M. Vercamer et M. Philippe Vigier

ARTICLE 40

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« deux »

le mot :

« cinq »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que les objectifs pluriannuels de gestion du risque soient définis pour une durée de cinq ans.